

**I / Le cadre général**

- 1 Le diplôme du baccalauréat est délivré, dans la voie générale et dans la voie technologique, au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de sa note globale.

Le projet d'évaluation précise ces modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat du lycée Edouard Gand, telles qu'instaurées par le décret n°2021-983 du 27 juillet 2021

- 2 Ce processus se traduit par un ensemble d'évaluations, chiffrées ou non, réalisées dans ou hors la classe, que les professeurs effectuent dans le cadre de leurs enseignements. Cet ensemble d'évaluations s'inscrit dans le cadre du programme défini pour chaque niveau d'enseignement et chaque champ disciplinaire. Il respecte les attendus qui y sont associés. Certaines évaluations permettent de faire le point sur l'état des compétences d'un élève en début d'année par exemple ; d'autres mettent en œuvre des mécanismes d'apprentissage et d'autres encore servent à mesurer les acquis des élèves. Au sein de cet ensemble, il revient aux enseignants de déterminer les évaluations qui seront prises en compte dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat.
- 3 Dans la mesure du possible, il y aura au moins trois situations d'évaluation par trimestre qui attesteront d'un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves. La prise en compte des absences aux évaluations sera effectuée comme suit :
- o Si un élève est absent à une évaluation considérée comme nécessaire pour la constitution de la moyenne trimestrielle, une évaluation spécifique est organisée pour cet élève par l'enseignant, au besoin prise en charge par le service de vie scolaire.
    - La note obtenue est alors intégrée à la moyenne trimestrielle.
    - En cas de nouvelle absence et de nombre insuffisant de notes, la moyenne trimestrielle sera considérée comme non représentative et le candidat non évalué.
  - o Si le candidat ne dispose pas de moyennes trimestrielles permettant d'établir une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements, une épreuve ponctuelle dite « épreuve de remplacement » est organisée sous l'autorité du chef d'établissement, chef de centre du baccalauréat. Les sujets sont puisés, dans la mesure du possible, dans la Banque Nationale de Sujets.
    - La note est retenue en lieu et place de la moyenne manquante.
    - En cas d'absence injustifiée à l'épreuve de remplacement, la note zéro est attribuée.

Rappel : le fait de refuser, d'une façon ou d'une autre, d'effectuer un devoir ou une évaluation expose l'élève aux mesures disciplinaires prévues dans le cadre du règlement intérieur.

**II / Modalités d'évaluation par disciplines****Modalités d'évaluation en français**

Principes généraux : le français est l'une des quatre épreuves terminales du baccalauréat technologique et n'entre pas dans les 40 % du contrôle continu. Néanmoins la moyenne de français de la classe de 1<sup>ère</sup> à la fin de laquelle se déroule l'épreuve anticipée de français joue un rôle dans le parcours de l'élève (bulletin scolaire, livret scolaire, Parcoursup). Il apparaît donc nécessaire de mettre en œuvre des principes communs dans les modalités d'évaluation des élèves afin de veiller notamment à leur égalité de traitement.

En classe de 1<sup>ère</sup>

- o La moyenne trimestrielle est calculée sur un minimum de 3 notes : 1 devoir sur table, 1 devoir à la maison, et 1 note d'oral.
- o La note d'oral est distincte de la note de participation. Les évaluations sur des exercices de type bac sont précédées d'activités d'entraînement en amont.
- o L'équipe pédagogique évalue d'autres travaux que les exercices de type bac, par exemple des exposés ou autres travaux personnels, des travaux évaluant la compréhension des œuvres au programme, des QCM (liste non exhaustive).
- o Différents coefficients peuvent être appliqués selon la nature et l'objectif de chaque évaluation (par exemple un coefficient plus élevé pour les bacs blancs).
- o Les appréciations proposent des pistes de progression.
- o 2 bacs blancs écrits sont organisés dans l'année.
- o 1 bac blanc oral est organisé lors d'une période dédiée.

### Modalités d'évaluation en mathématiques

- Un minimum de 2 devoirs surveillés d'une heure par trimestre comptant pour évaluation certificative sur 3 possibles (un coefficient 2 pour les devoirs en classe, et un coefficient 3 pour les devoirs communs).  
Des compétences par chapitre seront listées afin d'interroger les élèves sur les mêmes notions lors des devoirs surveillés en classe.
- Des évaluations au cours de chapitre seront effectuées (entre 3 et 6 par trimestre).  
La somme des coefficients affectés à chaque évaluation sera égale à un coefficient 2, soit une évaluation certificative.
- Aucun devoir maison ne sera évalué.
- Le mode examen sur la calculatrice ne sera demandé à aucun devoir.

### Modalités d'évaluations en histoire-géographie et éducation morale et civique

Disposant d'un volume horaire de 1h30 / semaine, l'évaluation sera la suivante : dans la mesure du possible, entre 2 et 4 notes certificatives / trimestre qui se décomposeraient comme ce qui suit :

- Au moins 1 note de devoir en classe de « type bac » avec un coefficient 3.  
Il s'agira de questions de connaissances en lien avec les attendus du programme avec pour but de préparer progressivement l'élève à aller au-delà d'une simple restitution de savoirs et ensuite, à partir de documents, d'apprécier la capacité des élèves à exploiter et à analyser leur contenu.
- Au moins 1 note de contrôle de connaissances avec un coefficient 2.  
Il s'agira de questions de connaissances en lien avec les attendus du programme avec pour but de préparer progressivement l'élève à aller au-delà d'une simple restitution de savoirs.
- Au moins 1 note de devoir d'analyse et de compréhension de documents avec le coefficient 2 si réalisé en classe et celui de 1 si réalisé hors de la classe.  
Il s'agira d'apprécier la capacité des élèves à exploiter et à analyser un ou des document(s).

Sous le seuil de 2 notes, dont au moins une « type bac », nous considérons que l'élève ne dispose pas d'une moyenne et d'un niveau certifiés.

#### Education morale et civique

Dans la mesure du possible :

- Si le volume horaire est annualisé : 3 notes / année
- Si le volume horaire est quinzaine : 1 note / trimestre.

Dans les deux cas, les notes peuvent résulter d'un oral, d'un écrit ou d'une recherche.

### Modalités d'évaluation en langues vivantes étrangères

Il est précisé qu'en Langues Vivantes il n'y a pas d'épreuve terminale. L'évaluation se fait exclusivement en contrôle continu.

- Les élèves sont évalués avec des évaluations type « évaluations formatives » car celles-ci font partie des acquis en Langues Vivantes (lexique, grammaire, phonologie...)
- Chaque trimestre une note d'investissement est attribuée à l'élève (participation + investissement en classe)
- Dans la mesure du possible, 3 évaluations de type « évaluations certificatives » sont réalisées dans 3 activités langagières différentes par trimestre.
- Il est porté « Abs » et « NR » dans Pronote aux élèves jusqu'à ce que ceux-ci aient rattrapé ou rendu le devoir.

Les évaluations pourront prendre des formes et des coefficients différents au gré des enseignants.

- Evaluations Formatives : coefficient 1  
Ces évaluations ont pour but de préparer les élèves aux évaluations sommatives et à vérifier leurs acquis au fur et à mesure de l'apprentissage (contrôles de connaissances, de vocabulaire, de grammaire, de phonologie ...)
- Notes d'investissement : coefficient 1  
Cette note correspond à la participation orale en classe et à l'investissement de l'élève. L'évaluation se fera à hauteur d'une note par trimestre.
- Sommatives / épreuves communes : coefficient 2  
Ce sont des évaluations certificatives qui attestent du niveau de maîtrise de l'élève dans les différentes activités langagières (Compréhension Orale, Compréhension Ecrite, Production Orale, Production Ecrite). Elles ont généralement lieu à la fin

Validé par le conseil pédagogique le 12 octobre 2021, présenté pour information au conseil d'administration du 21 octobre 2021

d'une séquence. Une évaluation sommative aboutit à autant de notes que d'activités langagières évaluées (2 activités langagières = 2 notes).

- o Tâches Finales (Projets) : coefficient 2.

Il s'agit d'un projet qui mobilise toutes les connaissances et les compétences abordées durant la séquence. C'est une activité de production orale ou écrite en général préparée en dehors des horaires de classe. Cette évaluation est certificative.

#### Modalités d'évaluation en économie gestion

Dans la mesure du possible, les évaluations suivantes seront proposées à chaque élève au cours du cycle terminal :

Types	Nombres d'évaluation par trimestre	Nature	Coefficients	Périodicité
Devoirs communs	1	Écrit	3	Par trimestre
Devoirs surveillés en classe	1	Écrit	2	
Note de synthèse	1	Écrit	1	Par trimestre
QCM de connaissances	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de l'outil informatique (<i>pronote</i>)</li> <li>Écrit</li> </ul>	1	Par trimestre
Exercices notés en classe	1	<b>Au choix</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux dirigés</li> <li>Exercices d'application des connaissances</li> <li>Oral</li> </ul>	1	Par trimestre
Examen blanc	1	Écrit	3	Au cours du deuxième trimestre
Démarche projet classe de terminale	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux menés</li> <li>Soutenance Orale</li> </ul>	3 3	Sur l'année scolaire
Conduite d'une étude : <b>uniquement en classe de première</b>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux menés</li> <li>Soutenance Orale</li> </ul>	3 3	Sur l'année scolaire

#### Modalités d'évaluation au baccalauréat en Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales (STSS)

Les sciences et techniques sanitaires et sociales font l'objet d'une épreuve écrite de spécialité dans le courant du mois de mars de l'année de terminale.

Dans la mesure du possible il y aura au moins trois situations d'évaluations par trimestre qui attesteront d'un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves dans le champ sanitaire et social. Au maximum, 8 notes permettront d'effectuer la moyenne trimestrielle, en incluant différents travaux notés ponctuellement.

Ces évaluations ont toutes leur importance pour leur orientation dans le cadre de « Parcoursup » et pour attester de l'acquisition des compétences nécessaires pour la poursuite des études supérieures, à savoir :

- o Sélectionner des informations en prenant en compte un questionnement ou une problématique ;
- o Analyser des données, des documents, concernant un fait de société posant des questions sanitaires et sociales ;
- o Mobiliser les connaissances, méthodes et outils pour analyser des questions de santé ou sociales ;
- o Expliciter une démarche d'étude et de projet ;
- o Développer une argumentation structurée à l'écrit ;
- o Développer une argumentation structurée à l'oral ;
- o Travailler en équipe et faire preuve d'initiatives.

Au cours des années de première et de terminale, les évaluations pourront prendre la forme :

- o de questions de connaissances en lien avec les attendus du baccalauréat, qui auront pour but de préparer progressivement l'élève à aller au-delà d'une simple restitution de savoirs ;
- o de travail(aux) mené(s) par les élèves en classe, sur des exercices ou des réalisations accompagnés par l'enseignant. Ce travail visera à valoriser l'investissement des élèves dans les activités proposées ;
- o d'évaluation(s) dans le cadre de devoir(s) commun(s) (baccalauréat blanc compris en terminale) permettant d'apprécier la capacité des élèves à exploiter le contenu de documents, au regard des connaissances à maîtriser dans le cadre du programme. Dans la mesure du possible il y en aura au moins deux par année ;
- o d'évaluation(s) sous forme d'exposé(s) individuel(s) ou de groupe, en lien avec un thème du programme ou un fait de société.

Validé par le conseil pédagogique le 12 octobre 2021, présenté pour information au conseil d’administration du 21 octobre 2021

Les professeurs appliqueront éventuellement des coefficients sur les devoirs/exercices notés de chaque trimestre, selon l’importance en termes de durée et de complexité des travaux évalués, ainsi qu’en fonction des compétences mises en œuvre.

**Modalités d’évaluation en biologie et physiopathologie humaines (première et terminale ST2S)**

Dans la mesure du possible, les évaluations en biologie et physiopathologie humaines pourront s’organiser de la manière suivante :

	Contrôles de connaissances	Devoirs sur table
Modalités	en classe et/ou à la maison sur support numérique et/ou papier	en classe et/ou éventuellement communs
Proportion dans la moyenne trimestrielle	environ 1/3	environ 2/3
Nombre d’évaluations par trimestre	régulières	minimum 2

Les devoirs sur table pourront porter sur tout ou partie des compétences évaluées à l’épreuve finale du baccalauréat, à savoir « mobiliser les connaissances fondamentales » « mobiliser le vocabulaire médical » « analyser, interpréter un document » « argumenter, établir la relation structure-fonction » « expliquer le principe d’un examen ou d’un traitement » « s’exprimer à l’écrit ».

En classe de terminale ST2S, dans la moyenne trimestrielle, l’enseignement de chimie est conjoint à celui de biologie et physiopathologie humaines. La note portée sur le bulletin prendra en compte les coefficients respectifs de chacune des deux disciplines conformément au référentiel :

- Chimie, coefficient 3
- Biologie et physiopathologie humaines, coefficient 13

**Modalités d’évaluation en physique-chimie**

Les évaluations portant sur les connaissances, les capacités et les compétences des différents programmes de ST2S, se répartiront comme suit :

Evaluations sommatives (Contrôles de chapitres, bac blanc, devoirs communs...)	Evaluations formatives (« petites » interrogations de cours, QCM, ...)	Evaluations des capacités expérimentales
2 à 3 par trimestre	Très variables en fonction des contenus	Plusieurs séances expérimentales par trimestre
Poids de 50 % environ dans la moyenne	Poids jusqu’à 25 %	Poids d’environ 25 %

Des évaluations communes seront organisées par niveau et avec les collègues de biologie.